

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONSAnnée 2026**Décision du 21 janvier 2026**

01.2026-32

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Renouvellement des abonnements et maintenance 2026 pour la transmission des données informatiques des boîtiers GPS pour les BOM et 1 utilitaire »****VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,**CONSIDERANT** le besoin pour la transmission des données informatiques des boîtiers GPS des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et 1 utilitaire,**CONSIDERANT** que la société CLS, sise 11 rue Hermes, Parc technologique du canal – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société CLS, sise 11 rue Hermes, Parc technologique du canal – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE, pour la collecte des données des boîtiers GPS des BOM et 1 utilitaire pour un montant de 6 061,92 € H.T. soit 7 274,30 € T.T.C. pour l'année 2026.**ARTICLE 2 :** de préciser que ce montant sera amené à évoluer en fonction du nombre de véhicules.**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »